



COTISATION ANNUELLE 2018

- Collège Institut & Collège Spa —
- Collège UPCOM, Beauté des ongles et du regard —
- Entreprise Individuelle —

En adhérent à l'UPB Collège Institut, Collège Spa, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement les Normes : AFNOR XP X50-831-1 « Soins de Beauté et Bien-être exigences générales de qualité de services » qui définit les actes réalisables par un esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

Et/ou AFNOR NF X 50-843, « SPA de Bien être, conception de fonctionnement, offre de soins de bien-être et ou de beauté et compétences du personnel » avec un double objectif : Contribuer à la professionnalisation de ces espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

Prénom Nom

Raison Sociale

Adresse

.....

CP Ville

Tél : Portable

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

- Institut Spa Urbain Autre Spa Centre d'Amincissement Centre d'Épilation par IPL
- Centre de Bien-Être Centre de Stylisme Ongulaire Centre de Beauté du Regard
- Autre, Précisez :

PRESTATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

(mettre une croix dans chacune des activités pratiquées)

- Diagnostic de Peau Soins Visage Soins Anti-Âge Visage Épilation Épilation par IPL
- Soins de Manucurie Soins de Beauté des Pieds Pose de Vernis Semi Permanent
- Prothésie Ongulaire Maquillage Beauté du Regard Extension de Cils Volume Russe
- Dermo-Pigmentation Maquillage Semi Permanent Soins Corps Modelage / Bien-Être
- Amincissement par Techniques Manuelles Amincissement par équipement Palper-Rouler
- Amincissement par équipement Infrarouge Soins d'eau/Balnéo-Esthétique /Douche Sous Affusion/ Douche à Jets Soins UV Soins du Spa/Hammam/Sauna /Jacuzzi/Piscine/Lit d'eau/Yashi Dome/ Soins Du Monde Soins Hi Tech/Épidermabrasion/Led/Radiofréquence/Ultrasons/Cavitation
- Amincissement Cryo-Esthétique

LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :

- Marques du Cosmétique : BIOLOGIQUE RECHERCHE CARITA CINQ MONDES CLARINS
- DECLEOR ELLA BACHE GUINOT JEAN D'ESTREES L'ONGLERIE MARIA GALAND
- MARY COHR PAYOT PEGGY SAGE PERRON RIGOT PHYTOMER REVLON CND SOTHYS
- THALGO YON-KA Autres, Précisez :

- Marques du matériel : ACTIVE 512 BEAUTY TECH BVA TECHNOLOGIES CAP ACTUEL CESAM
- CORPODERM HYDRO CONCEPT LPG PBI STARVAC VERRE & QUARTZ VITALTECH
- Autres, Précisez :

CHAMPS OBLIGATOIRES À REMPLIR

Courriel ⁽¹⁾

Type d'entreprise : Artisanal EURL SARL SA SAS Auto- Entreprise

Autre, Précisez :

N° Siret : Code A.P.E :

Date de création de l'entreprise :

Nombre de salariés dans votre entreprise au 31/12/2017:.....

Nombre de contrats de Professionnalisation Nombre d'apprentis :

Avez-vous d'autres instituts Combien ?

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP, 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

MONTANT DE VOTRE COTISATION 2018 NET DE TAXE (TVA non applicable – Article 261 du CGI)

Cotisation déductible des frais généraux

180 € Institut ou le SPA

180 € Entreprise de Prothésie Ongulaire ou de Beauté du Regard

100 € Auto Entrepreneur

Signature

Tampon de votre entreprise obligatoire

Paiement par chèque à l'ordre d'UPB

Banque :

N° de chèque :

Fait, à

Le

Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté et du Bien Être)

Domiciliation :

SG PARIS ST HONORE (03031)
74 RUE FBG ST-HONORE
75008 PARIS

RÉFÉRENCE BANCAIRE

Code banque : 30003

Code guichet : 03031

N° compte : 00050102498

Clé RIB : 94

IBAN :

FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

À NOUS RETOURNER par courrier simple à l'UPB

Bureaux administratifs : 5bis passage Geffroy-Didelot, 75017 Paris

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Tél. + 33 (0)6 47 55 07 72 - **E-mail :** upb@upb-france.fr - **Site :** www.cnep-france.fr/UPB/

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - **SIRET** 823 428 586 00015 - **APE :** 9411Z

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.



Charte de l'adhérent U P B

Adoptée par le conseil d'administration de l'UPCOM le 4 février 2011

Collège Institut - Collège Spa - Collège UPCOM

En application des statuts de l'UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM, adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer :

- Les professionnels de la vente et de la distribution des produits et matériels des cils, des ongles, du maquillage, du maquillage semi permanent et de l'embellissement de la personne,
- Les prestataires de formation et les entreprises qui ont pour vocation de développer ce type d'activités,
- Les entreprises dont l'activité principale est la prestation de pose de cils, d'ongles, d'extension d'ongles, de maquillage, de maquillage semi permanent et plus généralement de l'embellissement de la personne.

Tout adhérent UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage en application de l'article 9 des statuts à :

- participer régulièrement à tous les travaux en assistant aux assemblées et réunions,
- soutenir en toutes circonstances les positions prises par le Syndicat,
- adresser au Syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la Profession,
- payer sa cotisation annuelle et les contributions exceptionnelles au Syndicat.

Tout adhérent UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage en outre à :

- Utiliser ou commercialiser des produits respectant le Règlement Cosmétique Européen,
- Détenir les fiches techniques d'information des produits utilisés.
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Engager obligatoirement du personnel titulaire d'un diplôme d'Etat de la branche esthétique parfumerie ou d'un titre homologué pour assurer les soins de beauté et de bien-être manuels et/ou appareillés
- **Avoir contracté une assurance RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêté de 1962, si nécessaire.**

Tout prestataire de formation entrant dans le champ de compétences de UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage à :

- disposer d'un local adapté réservé à la formation,
- respecter les obligations légales en matière de formation professionnelle,
- disposer de supports (ou livrets) de formation pour les stagiaires pour chacune des formations dispensées,
- dispenser les formations conformes au programme UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM

A NOUS RETOURNER UPB

Bureaux administratifs : 5bis, passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. 06 47 55 07 72 - E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884- immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 N° SIREN 823 428 586

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/qui-sommes-nous/>



Charte de l'adhérent U P B

Adoptée par le conseil d'administration de l'UPCOM le 4 février 2011

Collège Institut - Collège Spa - Collège UPCOM

- Utiliser des produits professionnels conformes au règlement esthétique européen.
Toute entreprise dont l'activité principale est la prestation de pose de cils, d'ongles, d'extension d'ongles, de maquillage, de maquillage semi permanent et plus généralement de l'embellissement de la personne s'engage à :
- Respecter le programme de formation UPB collège UPCOM de niveau I. **conforme à la Norme AFNOR Référence XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.
Disposer d'un espace de travail répondant aux règles en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'accueil.
- **Pour le SPA la Norme AFNOR NF X 50-843**, avec un double objectif :
Contribuer à la professionnalisation de ces espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

tampon de l'entreprise obligatoire

Nom.....Prénom.....

Nom de l'Entreprise.....

Adresse.....

Code Postal :.....Ville :.....

Téléphone :Mobile :

E-mail :@.....

A NOUS RETOURNER UPB

Bureaux administratifs : 5bis, passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. 06 47 55 07 72 - E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884- immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 N° SIREN 823 428 586

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/qui-sommes-nous/>